



Buss'info



Le bulletin d'information du Conseil Municipal de Bussang

Imprimé par nos soins - Alain VINEL Directeur de la publication

N° 31 AVRIL 2015

BUSS'Info est sur <http://www.bussang.fr>

EDITO

L'hiver 2014-2015 restera dans les mémoires : ce fut un hiver avec abondance de neige et si les vacances de fin d'année pouvaient générer quelques craintes en terme de fréquentation touristique, celles de février furent appréciées par les acteurs touristiques de notre village, et je m'en réjouis. Cette saison vient à point nommé, car deux hivers de suite sans neige auraient été catastrophiques pour notre économie de montagne.



Evidemment les fortes chutes de neige, tant à Noël que fin janvier ont engendré des difficultés de circulation pour les véhicules mais aussi pour les piétons.

Nos six chasse-neige ont dû travailler d'arrache pied pour rendre praticables nos routes et nos trottoirs. Tout ne peut se faire en même temps et des priorités sont établies selon un protocole, un plan de déneigement qui a été peaufiné au fil d'années d'expérience:

- Dégager toutes les routes afin que tous nous puissions nous rendre au travail, à l'école, ou simplement faire nos courses.
- Dégager les trottoirs du centre ville ; je rappelle ici que chaque résident, commerçant ou particulier est tenu de déblayer le trottoir au droit de sa résidence.
- Améliorer la circulation en élargissant la bande de roulement, dès que le temps le permet et que l'on n'est plus dans l'urgence.
- Sécuriser la circulation en salant les endroits très pentus, carrefours, virages en épingle...
- Prévenir d'éventuelles chutes d'arbres ou de branches sur les voies communales ou départementales : ce qui a été nécessaire de faire le 3 février au Chaix Barbe.

Je veux remercier ici les agents des services techniques qui travaillent sans compter depuis le guet de la nuit jusqu'au déneigement assuré du matin au soir, avec comme pour cet hiver exceptionnel de nombreux passages en journée et remercier aussi les entreprises locales qui avec 4 tracteurs complètent les 2 équipes communales. Sans toutes ces forces mises en commun, nous ne pourrions avoir un village dégagé avec un maximum de célérité. Tout n'est sans doute pas parfait, mais sachez que tout est mis en œuvre pour parvenir à un service rendu optimal.

On peut toujours trouver ici ou là des choses à améliorer, des endroits où la neige aurait pu être déposée ailleurs, où le salage aurait pu être plus abondant... Rappelons à ce sujet que le sel coûte cher (car de plus en plus rare), qu'il corrode et pollue l'environnement et que la politique municipale depuis quelques années est d'en réduire l'utilisation aux endroits dangereux, là où il est vraiment indispensable.

Rappelons aussi quelques règles d'usage et de bon sens en cas d'enneigement :

- Les véhicules (bus y compris) doivent être pourvus d'équipements spéciaux sur tout le territoire de la commune.
- Les particuliers ne doivent pas rejeter la neige sur la route ou déplacer le bourrelet chez le voisin.
- Les haies en bordure de route doivent être taillées. -

En conclusion, je peux vous assurer que tous les déneigeurs n'ont pas ménagé leurs efforts afin que chacun soit le moins gêné possible et je tiens à leur renouveler mes sincères remerciements ainsi qu'à tous les Bussenets pour leur patience et leur compréhension durant ce difficile hiver.

Le traditionnel repas des anciens aura lieu cette année le 3 mai. Les invitations à cette rencontre chaleureuse et conviviale vont vous parvenir bientôt.

Venez nombreux.

Le Maire
Alain VINEL



Vie à Bussang

SÉCURISATION DE LA ROUTE DU CHAIX BARBE

Le 3 février il a été procédé à la sécurisation de la Route du Chaix Barbe par l'entreprise forestière Colin Jean Luc en présence de M Noyer garde forestier et des services techniques. Des sapins ainsi que des feuillus surchargés d'une neige lourde et abondante penchaient dangereusement au dessus de la chaussée et pouvaient à tout moment se rompre et provoquer des accidents. Huit sapins ont ainsi été abattus, d'autres secoués au câble pour décharger les cimes qui fléchissaient de manière inquiétante. L'opération a été menée par beau temps, la semaine précédant l'arrivée massive des vacanciers.



Nouvelles Toilettes Publiques



INSTALLATION DE TOILETTES PUBLIQUES :

Notre commune vient d'investir dans l'acquisition d'un sanitaire public, celui-ci est installé à l'emplacement de l'ancien office de tourisme. Il vient d'être mis en service ; l'espace tout autour est en cours d'aménagement par les services techniques afin qu'il s'intègre au mieux dans le paysage urbain et ne génère pas trop de nuisances.

C'est un sanitaire garantissant une bonne hygiène par un nettoyage automatique à chaque passage et une désinfection automatique régulière. Son coût est de 46 200 € avec une aide du Conseil Général de 6 545 €.

Il était attendu depuis plusieurs années par tous les utilisateurs de la Place de la Mouline, pour les soirées d'été, le marché artisanal et les manifestations organisées par les diverses associations. Par son positionnement central il rendra service tant aux bussetiens qu'aux touristes et gens de passage.

Rappelons que les toilettes près de l'OT ont été installées en bout de Voie Verte par le Syndicat de la Voie Verte et n'appartiennent pas à la commune, seul le nettoyage est assuré par les services municipaux. Les toilettes publiques situées au sous sol de la mairie, vétustes et d'accès peu pratique seront désormais fermées.

et les manifestations organisées par les diverses associations. Par son positionnement central il rendra service tant aux bussetiens qu'aux touristes et gens de passage.

Rappelons que les toilettes près de l'OT ont été installées en bout de Voie Verte par le Syndicat de la Voie Verte et n'appartiennent pas à la commune, seul le nettoyage est assuré par les services municipaux. Les toilettes publiques situées au sous sol de la mairie, vétustes et d'accès peu pratique seront désormais fermées.

Suivi des affaires judiciaires

Des propriétaires d'une résidence secondaire à Larcenaire, avaient intenté une action en justice contre la commune en 2013, devant le tribunal administratif.

Ils reprochaient à cette dernière d'avoir déclassé un chemin rural, et prétendaient être empêchés d'accéder à leur propriété, de manière adaptée.

Le Tribunal administratif a rendu sa décision en février dernier, et a donné raison à la commune: certes, la commune a déclassé un chemin rural, mais cela est tout à fait légal, et relève du pouvoir de police du maire. D'autre part, leur maison n'est aucunement enclavée, puisque la commune a réalisé un chemin d'accès, lequel est parfaitement praticable et carrossable. Les demandeurs sont en outre condamnés à régler une somme de 1 500 € à la commune.



Vie à Bussang SUITE

DEPART INATTENDU DU DR BORONAT

C'est avec stupeur et déception que la commune a appris par la presse le départ précipité et inattendu du médecin nouvellement installé à BUSSANG, le Docteur BORONAT. Arguant d'un manque de patients, il préfère partir, juste après avoir bénéficié de la gratuité du cabinet médical, pendant les 6 derniers mois. La commune a engagé 3.000 € en assumant, pour lui, le loyer du cabinet médical, pour lui assurer un début d'activité serein. Le médecin avait pris l'engagement de rester dans notre commune pendant au moins 2 ans. Promesse non tenue. Pourtant, avec l'hôpital local, la maison de retraite, une population âgée, les gardes des week-ends, un nombre important de touristes et le départ au 31 mars du médecin de FRESSE SUR MOSELLE, les perspectives étaient bonnes... Trompée ? Abusée ? Oui, la commune l'a été, comme toutes les personnes qui ont fait confiance à ce médecin, mais qui, malheureusement, trouvent maintenant porte close...



SUIVRE L'ACTUALITE MUNICIPALE

Nous vous rappelons que tous les comptes-rendus de séance du conseil municipal sont mis en ligne sur le site www.bussang.fr.

Vous pourrez y retrouver notamment le compte-rendu de la séance de conseil municipal du vendredi 13 mars, disponible dans la rubrique « Activités communales », avec notamment les points suivants :

- ✓ Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- ✓ Renouvellement de concession d'occupation de terrain en forêt communale (Auberge de la Bouloie)
- ✓ Renouvellement du bail de location de la carrière de sable au profit de la société KRAGEN RECYCLAGE (autorisée à reprendre l'exploitation de la carrière de sable des Champs Colnot en lieu et place de la société URBES RECYCLAGE.) ...

APPEL AU CIVISME DEJECTIONS CANINES

La qualité de vie commence par le respect d'autrui. Éviter de faire subir à ses concitoyens les désagréments des excréments de nos compagnons à quatre pattes abandonnés sur les trottoirs, les pelouses ou la Voie Verte est un acte de civisme qui marque la qualité de vie dans une commune. Vous devez être conscient que les déjections de votre animal sont causes de multiples nuisances, dangereuses pour autrui, néfastes pour l'environnement, négatives pour l'image de la ville, coûteuses pour la collectivité et inacceptables en termes d'hygiène publique. On ne peut pas l'accepter.

Pour maintenir notre commune propre et accueillante, mais aussi parce que ramasser les déjections de votre chien est un acte de civisme.

C'est un problème de conscience individuelle dont la réponse ne peut qu'être individuelle.

Pour qu'une promenade ne se transforme plus en courses d'obstacle, pensez-y !

Maître et chien : les bons réflexes

Un peu de civisme, quelques gestes simples à pratiquer au quotidien et votre chien ne sera plus "un gêneur" pour les autres.

Pour cela, une solution, ramasser les déjections. Ce n'est pas très compliqué il suffit de prévoir quelques serviettes en papier ou un sachet (plastique ou papier). On trouve dans le commerce des sachets spécialement destinés à cet usage, ainsi que des pochettes à accrocher à la laisse ou au collier de votre chien et où vous pourrez insérer papier, sac de ramassage...

Lorsque vous laisserez une crotte de votre chien dans un lieu public... Pensez-y !



Le 11 mars dernier, les enfants de l'École ont reçu la visite de Monsieur le Maire et de Catherine BOILEAU-PILET, 2^{ème} adjointe, pour inaugurer la plaque apposée sur les locaux de leur école. L'école de Bussang est maintenant revêtue des couleurs et de la devise de la République.



C'est NEOTEC qui a fabriqué cette plaque, qui a ensuite été posée par les agents de la commune.

Tous rassemblés dans la cour, sous un soleil radieux, les élèves ont écouté attentivement le petit discours conçu spécialement pour eux, de telle sorte que les mots « citoyenneté », « liberté » ou « égalité » aient une signification concrète pour eux.

Une méthode « pédagogique » pour rappeler le drame du début d'année (l'attaque contre Charlie Hebdo), insister sur la liberté de penser et le respect des autres et expliquer ce qu'est la citoyenneté.

Madame BOILEAU-PILET leur a ainsi expliqué simplement « Vous êtes les adultes de demain. Vous avez une liberté de penser : cela vous permet de réfléchir librement, en allant chercher dans vos connaissances, vos émotions... Vos parents, vos nounous, vos maitresses, et tous les autres adultes sont là pour vous aider à tout ça : vous donner envie de lire, de comprendre les choses qui vous entourent, vous éveiller, vous donner envie de vous questionner, vous fournir des outils pour vous poser des questions, ou même oser tout simplement poser des questions aux autres... Apprendre à penser librement... Poser des questions, car cela vous enrichit, vous apprend des choses, et surtout vous fait grandir ! »



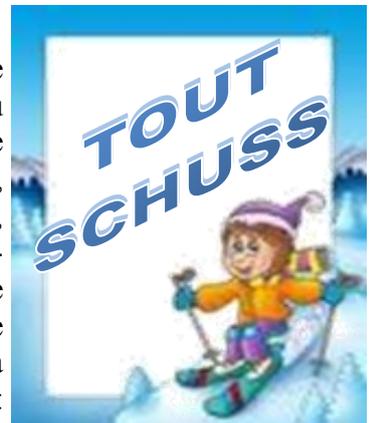
ATELIER THEATRE

PARTENARIAT DE LA COMMUNE, DE L'ECOLE ET DU THEATRE DU PEUPLE

Nous en parlions dans un récent BUSS'INFO (novembre 2014). C'est maintenant acté. Lors de sa séance du 13 mars dernier, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre le Théâtre du Peuple et l'école primaire de BUSSANG.

Cette convention a pour objet d'assurer 12 journées d'ateliers théâtre avec les élèves des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'école primaire de BUSSANG pour la somme totale de 2.922 € TTC, assumée par la commune.

La neige a été au rendez-vous cet hiver ! Comme chaque année, les élèves de l'école de BUSSANG ont ainsi pu profiter de sorties et de cours de ski à la station de LARCENAIRE. Grâce à la participation de la commune, qui a financé les sorties ski alpin (la location du matériel, l'Ecole de Ski, les forfaits et le transport en bus), les petits Bussenets peuvent s'adonner à cette activité sportive tant appréciée. Malheureusement, pour cause de manque de personnel encadrant, aucune séance de ski de fond n'a eu lieu. Avis aux amateurs pour la saison prochaine : n'hésitez pas à proposer vos services !



Cela nous donne l'occasion de revenir sur l'incident qui s'est produit, et qui a fait beaucoup parler : En effet, lors d'une séance de ski, fin janvier, les enfants ont été bloqués au pied des pistes de ski... ce qui est totalement inadmissible. Le chauffeur du bus, lequel n'était pas pourvu d'équipements hiver (chaînes), n'a pas réussi à monter jusqu'à la station. Et n'a prévenu ni la commune, ni les enseignantes... La commune va évoquer le problème avec le transporteur et lui faire part de son mécontentement.

Tous les services qui vous simplifient la vie...

C'est adavie !

Famille

- Conseil conjugal
- Médiation conjugale et familiale
- Aide à l'éducation des enfants
- Travail à domicile

Personnes âgées ou handicapées

- Aide et accompagnement à domicile
- Téléassistance
- Portage de repas
- Service mandataire (aide à l'embauche)

Entretien du logement

- Ménage & repassage
- Bricolage & petits travaux

Hébergement

- En Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD – Bruyères)
- Foyer d'accueil Spécialisé (Adultes Handicapés)

- 4 antennes régionales (Epinal, Remiremont, Contrexéville, St Dié)
- Plus de 5000 personnes aidées
- 650 intervenants professionnels

Vous rendre service à votre domicile, vous accompagner et vous aider à chaque étape de la vie... C'est la mission d'adavie depuis plus de 50 ans. Partout dans les Vosges, nos professionnels sont à votre disposition pour simplifier votre quotidien et celui de vos proches. Contactez-nous : nous vous proposerons la solution adaptée à vos besoins et à vos ressources.

L'association **adavie** est née en 2010 de l'union de l'ADAPAH (Association d'Aide aux Personnes Agées et Handicapées) et de l'AMF (Association d'Aide aux mères et aux Familles).

Tél : 03 29 35 23 06 • adavie@orange.fr • www.adavie.fr

15 rue du Chauffour • 88 000 EPINAL

8 rue Georges Lang • 88 200 REMIREMONT

24 rue de la Prairie • 88 100 SAINT-DIE-DES-VOSGES

16 rue de Lorraine • 88 140 CONTREXEVILLE

adavie
Unanimement solidaires



Adavie est une association médico-sociale née en 2010 de la fusion entre ADAPAH et AMF 88. Reconnue d'utilité publique, elle accompagne près de 5 000 vosgiens à travers 15 activités différentes : Aide et accompagnement à domicile, téléassistance, portage des repas (Bulgnéville et alentours), service mandataire, ménage et repassage, bricolage et petits travaux, entretien des espaces verts, conseil conjugal et familial, médiation familiale, aide à l'éducation des enfants, travail à domicile, hébergement des personnes âgées et handicapées, formation.

Des valeurs fortes, des services de qualité !

- ✓ Proche de tous, attentive à chacun
- ✓ Professionnelle et respectueuse
- ✓ Solidaire et humaniste



Notre implantation

ADAVIE intervient dans toutes les communes du département et dispose de plusieurs antennes et d'un établissement d'hébergement situés à Bruyères, Epinal, Contrexéville, Mattaincourt, Saint-Dié et Remiremont.

Aujourd'hui, ADAVIE est à la recherche de bénévoles.

A ADAVIE, le bénévolat ne saurait se substituer, en aucun cas, aux professionnels et qu'en aucune manière, il ne doit être « tueur d'emplois ».

Au début de la collaboration, les bénévoles prennent connaissance de la « charte du bénévolat » qui fixe leurs rôles et missions, qui les informe de leurs droits (information, accueil et intégration, gestion et développement des compétences...) et leurs obligations (adhérer à l'association et à ses valeurs, se conformer à son organisation...).

Quelles missions pour les bénévoles de ADAVIE ?

Les missions sont détaillées dans la convention d'engagement. Elles sont définies au regard des compétences, des motivations et des disponibilités de chaque personne.

Par exemple, cela peut-être toute action non professionnelle susceptible d'améliorer la situation des personnes aidées (visite de courtoisie...), toute action visant à promouvoir les valeurs de ADAVIE en support des professionnels (participation à des forums, des opérations de communication...).

Si vous souhaitez occuper votre temps libre et accompagner ADAVIE, contactez-nous !

ADAVIE

20 rue des Etats Unis – 88000 EPINAL

03.29.35.23.06

adavie@orange.fr

www.adavie.fr

ETAT CIVIL 2014



Elles se sont dit oui

Le 14 Juin : **DANIEL** Christelle, Anne & **MANDERLIER** Franziska, Karoline

Bienvenue au monde

Le 10 Janvier : **KLING** Emma

Le 26 Février : **LABADIE** Betsaleel

Le 11 Mars : **DIOP** Amineta

Le 23 Mars : **JACQUEMIN** Léonie, Lucienne

Le 04 Avril : **RICETTI LEFEVRE** Léo, Fabrice

Le 05 Mai : **GEHIN** Louise, Rose

Le 02 Juillet : **BLAUM** Léna



Ils nous ont quittés

Le 18 Janvier : **PIERREL** Marie, Jeanne

Le 12 Mars : **HANS** Odile, épouse GABRIEL

Le 07 Mai : **GROSJEAN** Jeanne, épouse KRIMIS

Le 19 Mai : **COLIN** Maurice

Le 09 Juin : **CLAUDEL** Ernest, Auguste

Le 23 Juillet : **LAMBOLEZ** André, Marie

Le 09 Novembre : **VALDENAIRE** Alice, épouse COLIN

Le 28 Novembre : **PARMENTIER** Gérard, Lucien



TRANSCRIPTION DE DECES

Le 21 Février : **GENET** Lucienne, Marie, épouse GROSJEAN

Le 18 Mars : **COLLE** Bernard, Henri

Le 22 Mars : **LAMBERT** Georges

Le 07 Avril : **CLAUDE** Jean-Marie

Le 01 Mai : **OUDOT** Erika, Evelyne, épouse MARTINS

Le 23 Mai : **ANDREOLI** Jeanne, Liliane, épouse GRAVA

Le 02 Juillet : **MUNIER** Alain, Marcel

Le 19 Juillet: **LONGONI** Marcel, Antoine

Le 01 Septembre : **BEHAGUE** Michel, France,

Le 28 Septembre : **VALROFF** Pierre, Louis

Le 11 Novembre : **SONET** Marie, Joséphine, épouse VOYNET



Tous les lieux d'habitation (appartement, maison) devront être équipés d'au minimum un détecteur de fumée normalisé au plus tard le 8 mars 2015.

Objectifs :

L'installation d'un détecteur de fumée doit permettre de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie et d'émettre immédiatement un signal sonore suffisant pour permettre de réveiller une personne endormie.

Caractéristiques :

Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.

Installation :

Le détecteur doit être installé de préférence dans la circulation ou dégagement (palier, couloir) desservant les chambres. Lorsque le logement ne comporte pas de circulation ou dégagement (cas des studios), le détecteur doit être installé le plus loin possible de la cuisine et de la salle de bain, et être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur (fumées de cuisson et vapeur d'eau).

Dans les maisons ou dans les appartements comportant plusieurs étages, il est recommandé d'installer 1 détecteur par étage. Dans les logements de grande surface, il est également recommandé d'installer plusieurs détecteurs.

Vérification et entretien :

À partir du 8 mars 2015, la vérification de présence et du bon fonctionnement du détecteur sera faite au moment de la mise en location du logement lors de l'état des lieux d'entrée.

L'obligation d'entretien et de remplacement du détecteur appartient à l'occupant du logement. Ainsi, dans un logement loué, le locataire doit veiller en cours de bail au bon fonctionnement du détecteur en vérifiant et en remplaçant les piles ou le détecteur (en cas de défaillance), à moins qu'il occupe : un logement à caractère saisonnier, ou un logement-foyer, ou une résidence hôtelière à vocation sociale, ou un logement de fonction, ou une location meublée.

Dans ces 5 catégories de logement, l'obligation de vérification du bon fonctionnement du détecteur est à la charge du propriétaire non occupant.

Déclaration à l'assureur de l'installation du détecteur

Le locataire ou le propriétaire qui occupe son logement doit déclarer à son assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie que le logement est équipé d'un détecteur de fumée.

Cette notification est faite par la remise d'une attestation.

Social

Association G. A. C. I

JOURNÉE JARDINAGE



En 2014, l'Association G.A.C.I avec le soutien financier du Conseil Général et de la Fondation Carasso ainsi qu'avec les partenaires locaux (mairies, associations) ont mis en place sur la vallée de la Moselle un projet intitulé "Les Jardins Part'âgès"

A travers ce projet, il s'agit de favoriser les rencontres entre des personnes désirant mettre un potager à disposition et des personnes en difficulté sociale. Afin de faciliter la mise en place et le bon déroulement de cette action, des rencontres entre les différentes personnes sont organisées par une animatrice sociale. Tout ce projet est validé avec les différentes

parties et formalisé par un contrat afin de préserver les valeurs et besoins de chacun.

Aujourd'hui, 4 jardins sont cultivés sur la vallée mettant en lien des personnes qui partagent et échangent. De plus, une serre a été installée sur la commune de Le Ménil afin d'approvisionner les jardins.

Si vous désirez cultiver une parcelle de terrain, si vous avez une parcelle de terrain à mettre à disposition. N'hésitez pas à contacter : **Sabine AUBERT Animatrice Sociale au 0329233114 ou 0637532218 - agaci.saubert@orange.fr**

Informations Diverses suite



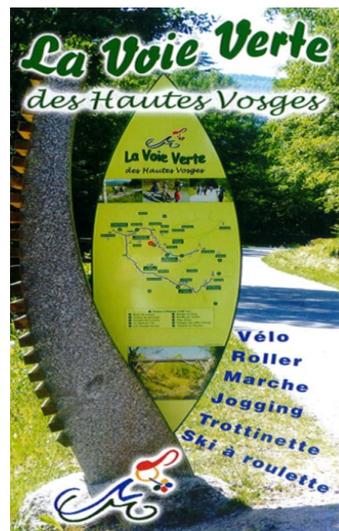
Cette année le Syndicat Mixte de la Voie Verte des Hautes Vosges innove.

En effet depuis le 1^{er} janvier 2014, les deux Syndicats de la Voie Verte (Moselle et Moselotte) ont fusionné pour n'en former plus qu'un seul. Cette fusion permet aujourd'hui d'avoir une vision plus globale de la Voie Verte et permettra dans l'avenir de mener des projets communs aux deux vallées notamment le projet de liaison entre Cornimont et Ramonchamp.

25 élus représentent le Syndicat Mixte de la Voie Verte des Hautes Vosges :

Président : Jean-François VIRY

Vice Présidents : Carole PETITDEMANGE, Bernard CREUSOT, Sylvie LOHNER et Benoît HEYOB



S'agissant de l'entretien de la Voie Verte, notre agent technique parcourt les 56 kilomètres de la Voie Verte ce qui permet d'être plus réactif face aux nombreux problèmes rencontrés tout au long de l'année, plus particulièrement le vol de barrières, le passage de véhicules non autorisés et les nombreuses réparations de barrières.

Pour certains travaux, Il fait également appel à plusieurs prestataires locaux . Ceci afin permettre aux usagers de rouler en toute sécurité et profiter ainsi des paysages superbes qu'offre la Voie Verte.

Le bureau de la Voie Verte sera situé à compter du 1^{er} trimestre 2015 dans les anciens locaux de la poste du Ménil. Un agent administratif est à votre disposition pour toute demande en rapport avec la Voie Verte.

Des permis bois peuvent être accordés à toutes personnes qui en font la demande auprès des services administratifs.

La Voie Verte vous souhaite de profiter de cette nouvelle année pour faire le plein d'oxygène tout au long du parcours.



Recrutement



Venez renforcer notre effectif, nous avons besoin de vous pour pouvoir continuer à assurer efficacement nos missions de secours.

Dans les Vosges, quelques 3000 hommes et femmes volontaires, se sont engagés en parallèle de leur vie de famille, de leur profession ou de leurs études, à servir chez les sapeurs-pompiers. Chaque jour, ils démontrent que solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots. Pourquoi pas vous ?

Vous avez entre 16 et 50 ans (ou à partir de 13 ans pour [Les Jeunes Sapeurs Pompiers](#)), **venez rejoindre le Centre d'Incendie et de Secours de Bussang / St Maurice**. A votre service 24h/24 et 7j/7, nous assurons votre sécurité par la **présence d'un service public de secours de proximité**, qui, sans l'aide de nouvelles recrues, pourrait voir sa pérennité mise en danger. Solidarité, civisme, abnégation, amitié, don de soi sont des valeurs qui nous animent au quotidien. N'hésitez pas à faire le premier pas et à venir nous rencontrer, nous serons très heureux de vous renseigner.

Contactez le Lieutenant Jean-Paul DAVID, chef de centre :

Par tél : 03 29 61 61 25 ou au Centre d'Incendie et de Secours: 03 29 23 25 72

Par mail : bussangstmaurice@sdis88.fr ou par le lien <http://www.pompiers-bussang-saint-maurice.fr/recrutement>

Expositions

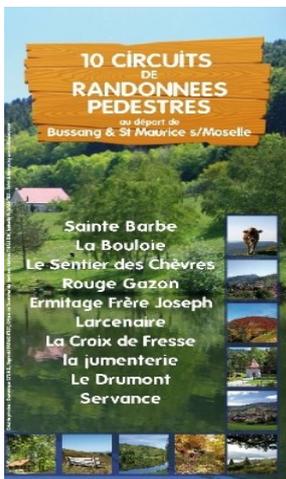


OFFICE DE TOURISME DE BUSSANG

Entrée libre et gratuite.

Renseignements OT 03 29 61 50 37

Méli Melo Peintures & Aquarelles par le Club Couture et peinture à l'Office de Tourisme de Bussang du 11 avril au 10 mai 2015.



En collaboration avec le Club Vosgien local et l'Office de Tourisme de Saint Maurice sur Moselle, l'Office de Tourisme de Bussang a créé un topo rando composé de 10 fiches de randonnées pédestres, avec le détail de chaque parcours (tracé, descriptif). En vente à l'Office de Tourisme de Bussang à 7,00 €.

Circuit 1 : BUSSANG Statue de Sainte Barbe, 6 km, 3h

Circuit 2 : SAINT MAURICE SUR MOSELLE Chaise Madame, 11 km, 3h30

Circuit 3 : BUSSANG Le sentier des chèvres, 6.5 km, 2h

Circuit 4 : SAINT MAURICE SUR MOSELLE Le lait, 8 km, 3h

Circuit 5 : BUSSANG Ermitage Frère Joseph, 9 km, 3h30

Circuit 6 : SAINT MAURICE SUR MOSELLE Les 2 ballons, 16 km, 6h

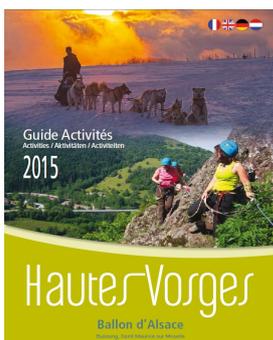
Circuit 7 : BUSSANG la croix de Fresse, 10.5 km, 4h

Circuit 8 : SAINT MAURICE SUR MOSELLE Chemin des Paltrons, 5 km, 1h30

Circuit 9 : BUSSANG Le Drumont, 17.5 km, 6h

Circuit 10 : SAINT MAURICE SUR MOSELLE Les deux chapelles, 12 km, 4h

Nouveau !



Les guides hébergements et activités 2015 sont arrivés !

Ces guides, traduits en 3 langues étrangères (anglais, allemand et néerlandais) sont diffusés à l'Office de Tourisme de Bussang et sur les salons touristiques, en collaboration avec le Syndicat Mixte Tourisme Hautes Vosges. Ils répertorient tous les partenaires affiliés à l'Office de Tourisme. Ils sont indispensables pour organiser un séjour à Bussang et ses alentours !



Rappel pour les loueurs de meublés et chambres d'hôtes :

En application de l'article 24 de la loi n°2009-888 du 22 juillet 2009, la mise en location de chambres d'hôtes ou de meublés de tourisme doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie. Celle-ci indiquera notamment l'adresse de la location, la période d'accueil et le nombre maximum de personnes accueillies. Il vous sera remis un récépissé nécessaire pour une demande de classement éventuelle, dans ce cas, contacter l'Office de Tourisme.

Si vous décidez de faire classer votre meublé, vous avez également la possibilité de vous affilier à l'Office de Tourisme et d'être présent sur la centrale de réservation des meublés et dans le guide des hébergements. N'hésitez pas à prendre contact.

Le saviez-vous ?

L'Office de Tourisme met à disposition de tous une connexion en wifi gratuite et illimitée. Il suffit de vous munir d'une pièce d'identité et de votre ordinateur, tablette ou téléphone. Pendant les horaires d'ouverture, l'Office de Tourisme dispose d'un espace wifi où vous pouvez vous installer avec tables, chaises et prises électriques. En dehors des horaires d'ouverture, la connexion est possible autour du bâtiment.



L'Office de Tourisme sur les réseaux sociaux :

Rejoignez-nous sur Facebook ! L'Office de Tourisme de Bussang s'est doté d'une page Facebook, régulièrement alimentée avec l'actualité locale !